



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'Octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 06 octobre 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,
Nicolas Laks
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint,
R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud, M. Bourgignon,
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	14
Votants	15
Dont pouvoirs	01

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca

Pouvoirs : S. Pérou donné à C. Arhuero

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

N° 2023-67

FINANCES- Autorisation à signer une convention de financement pour le SIVU Beaupré- SOGERIM- MODIFICATION

Par convention en date du 1^{er} décembre 2021, la Commune de Beaumont a conclu avec la société Sogerim un Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre d'un programme immobilier de construction de 29 logements sur la commune de Beaumont.

Une partie de ces PUP ayant vocation à financer les travaux d'extension du SIVU Beaupré, il convient de fixer par convention les modalités de reversement. La participation du constructeur à l'agrandissement de l'école est fixée à 120 000 €.

Il convient de modifier la convention délibérée le 03 février 2022 en raison du retard pris par Sogerim sur le démarrage des travaux, et par effet de conséquence l'absence à ce jour du versement du PUP à la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal, de reverser au SIVU Beaupré l'intégralité de la participation perçue au titre de l'extension du groupe scolaire suivant les modalités définies par la convention jointe en annexe.

signé
N° 2023-67

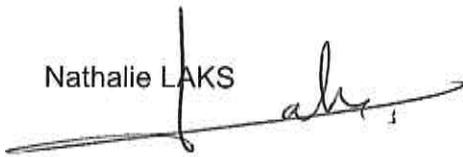
Les crédits seront inscrits au budget, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

